



Monsieur le Juge de l'exécution
Tribunal Judiciaire de Dijon
dn charge des saisies immobilières
Affaire

SELAS LANCELIN & LAMBERT

Avocats

DIRE A ANNEXER AU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Par-devant nous, Greffier du Juge de l'exécution Tribunal Judiciaire de Dijon, a comparu **Maître Simon LAMBERT**, Avocat associé de la SELAS LANCELIN & LAMBERT, 4 rue Docteur Maret à 21000 Dijon,

Avocat de la :

La SELARL ASTEREN représentée par Maître Thibaud POINSARD, dont le siège social est 19 avenue Albert Camus à 21000 DIJON, prise en sa **qualité de liquidateur judiciaire de la société ETABLISSEMENTS FARGUES ET ASSOCIES, SARL** dont le siège social est 50 route de Seurre à 21200 BEAUNE, fonctions auxquelles elle a été désignée par jugement du Tribunal de Commerce de DIJON en date du 19 juillet 2016.

lequel nous a demandé de bien vouloir annexer au cahier des conditions de la vente la lettre officielle de Me BUVAT, conseil de la commune de Beaune, ainsi que la photo annotée des constructions à démolir.

Un exemplaire de ce document est annexé au présent dire.

Fait à Dijon, le 1^{er} juin 2026

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax: 03 80 67 02 48

G. DAISEY
Greffier





Brocard Gire
Avocats

Maître Simon LAMBERT
SCP LANCELIN & LAMBERT
AVOCATS
E.V.

Dijon, le 29 mai 2026

© AVOVENTES.FR

Mon Cher Confrère,

Je vous écris en ma qualité de conseil de la Commune de BEAUNE.

Je vous confirme qu'initialement le procès-verbal de constat de la police municipale, objet ensuite de l'obligation de démolition prononcée par le TJ dans son jugement du 14 février 2017, concernait :

- La piscine
- La construction annexe de la piscine
- L'auvent qui accueille les véhicules
- Le mur de clôture

Un schéma est en PJ sur la base des photographies prises par le commissaire de justice.

Je vous prie de croire, Mon Cher Confrère, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Nelly BUVAT

Alexia Gire
Avocate associée
Vice bâtonnière du Barreau de Dijon
DESS Droit des collectivités
territoriales
DESS droit des affaires
Barreau de Dijon, toque n°28

Estelle Brocard
Avocate associée
DESS Urbanisme construction
Barreau de Besançon

Nelly Buvat
Avocate associée
DEA Droit des affaires
Barreau de Dijon, toque n°28

Géraldine Maurin
Avocate associée
Master 2 droit des contrats
publics et partenariats
et magistère de droit public
des affaires
Barreau de Dijon, toque n°28

Dijon Besançon

PJ : photographie annotée

Tel. : 03 80 95 14 14
contact@brocardgire-avocats.fr
26 boulevard de Brosses 21000 Dijon
8 rue de Lorraine 25000 Besançon
www.brocardgire-avocats.fr

SELARL Brocard Gire Avocats - Société inscrite au RCS de Dijon - Capital social : 1000 €
Membre d'une association agréée, acceptant le règlement des honoraires par chèque
N° SIRET : 977 681 428 00016 - N° TVA Intracommunautaire : FR 069 77 68 14 28



Auvent à démolir

Mur de clôture en gabions à démolir

Piscine à démolir

Annexe de la piscine à démolir

